

PROPRIETE DE L'INDIVISION DAMNON

☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

Article 21-204 / COMMUNE DE DONZY LE NATIONAL (71)

Vente d'une coupe rase de douglas
 Les arbres inventoriés sont marqués de points rouges
 Superficie de la coupe : 3,27 ha
 Parcelles : D 137 - 162 - 338
 Certification PEFC N° : non



DIAMETRE DES ARBRES A 1,5 mètre :

Diamètre → Essence ↓	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	Total arbres	Volume sous écorce	Volume moyen
Douglas	4	38	102	246	227	129	46	7	1		800	1 024,30 m ³	1,28 m ³
Dg Chablis	3	13	39	50	36	11	1				153	136,50 m ³	0,89 m ³
Dg Bordure		1	3	6	4	3	6	4	4	2	33	60,80 m ³	1,84 m ³
Dg Sec		1		4	2						7	6,40 m ³	0,91 m ³
Mélèze					1	1			1		3	6,00 m ³	2,00 m ³
											996	1 234,00 m³	1,24 m³

La vente a lieu en bloc et sur pied, sans garantie de volume et de qualité, aux conditions générales du cahier des charges des ventes des experts, et aux conditions particulières du présent article.

Pour des informations complémentaires : M. ROCABOY Thomas au 06 40 58 84 43

CONDITIONS D'EXPLOITATION :

Le délai d'exploitation est fixé le : 31 décembre 2022
 Distance moyenne de débardage : 250 mètres
 Place de dépôt : dans les prés 171, 173, 179, 415.
 Les camions pourront rentrer dans le pré.

CONDITIONS DE PAIEMENT :

Régime de T.V.A non assujetti

Comme prévu par le cahier des clauses générales pour les ventes de coupes en bloc et sur pied des forêts privées – mis à jour du 1 avril 2016 – paragraphe 2.2

